



REGLEMENT JEU TRANSCOM

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

DU 16 au 22 SEPTEMBRE 2026

- Article 1 - Organisation du jeu

La STGA, société publique locale au capital de 600 000€ Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de transport du GrandAngoulême sous le numéro FR 73 326 750 502 et dont le siège social est au 554 route de Bordeaux 16023 ANGOULÊME et exploitant du réseau TRANSCOM, organise du 16 au 22 Septembre 2026 à 23h59 un jeu (jeu gratuit sans obligation d'achat).

Les organisateurs du jeu : le jeu est organisé sur le réseau de transport Transcom.

- Article 2 - Conditions de jeu et de participation :

o Se rendre sur le formulaire en ligne (lien disponible sur le site Transcom ou sur la page Facebook Transcom) pour valider sa participation.

o Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique (résidente dans Grand Cognac).

o Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation écrite préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier d'une autorisation et, dans le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

o Les membres de l'entreprise STGA ne peuvent participer au jeu.

- Article 3 - Récompenses :

Le concours offre 3 lots, voici :

N° lot	Nature	Valeur TTC du lot
1	1 abonnement annuel Transcom	176.00€
2 et 3	1 abonnement mensuel Transcom	22.00€

- Article 4 - Mode de désignation du gagnant :

o Un tirage au sort sera organisé parmi les personnes répondant à chaque critère de participation.

o Le tirage au sort sera réalisé à compter du 24 septembre 2026 à l'agence Transcom.

o Après le tirage au sort, les gagnants seront contactés par téléphone. Ils doivent donner une réponse dans un délai de 7 jours à compter de la notification d'avis de son gain. Si les gagnants ne donnent pas de réponse, ils seront considérés comme renonçant à leur gain.

- Article 5 - les modalités de remise des lots :

- o Le lot doit être accepté tel quel, il n'est ni échangeable, ni monnayable.

- o Le gagnant sera contacté par téléphone pour être informé de la date et de l'heure de la remise du lot officielle.

- o Le lot est à venir récupérer à l'agence commerciale située Place Gambetta, 16100 Cognac.